

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 10670**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Sciences Humaines et Sociales Mention : Information

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Toulouse Jean Jaurès Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'Université Toulouse II - Le Mirail, Recteur de l'Académie de Toulouse, Chancelier des Universités

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

325 Documentation, bibliothèque, administration des données

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel :

- constitue, conserver et gérer des fonds d'archives ou de médiathèques,
- définit et propose une politique d'acquisition,
- effectue des recherches d'informations,
- valorise les collections,
- met en œuvre des systèmes de gestion de l'information.

Maîtrise des connaissances et des techniques communes aux métiers de la documentation, c'est-à-dire :

- connaître le droit de l'information,
- savoir utiliser l'outil informatique et les logiciels de gestion d'information,
- savoir conduire pour eux-mêmes ou pour les usagers des recherches d'information complexes.

Maîtrise des connaissances et des savoir-faire spécifiques de la gestion de fonds documentaires spécialisés (archives, images et audiovisuel, documents patrimoniaux, fonds d'imprimés contemporains pour les adultes et les enfants ou fonds musicaux), c'est-à-dire :

- savoir sélectionner, acquérir, cataloguer, analyser et indexer les documents,
- connaître les conditions techniques, économiques et juridiques de leur production et de leur diffusion,
- savoir mettre en œuvre les conditions de leur conservation et connaître les techniques de restauration,
- savoir mettre en valeur les collections,
- savoir répondre aux demandes des usagers,
- savoir replacer les documents dans leur contexte historique et contemporain.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Cadres de la documentation, des bibliothèques et des archives dans les secteurs privés et publics.

- responsables de bibliothèques (sections adultes et jeunesse),
- responsables de bibliothèques ou de centres de documentation musicaux,
- responsables de services audiovisuels,
- documentaliste et chargé d'études documentaires,
- responsable de services d'archives privés ou publics,
- recherchiste iconographe,
- responsable de fonds patrimoniaux privés ou publics.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1601 : Gestion de l'information et de la documentation

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pré-requis : L2 comportant des UE de documentation

A défaut, demande de dispense du (ou des) diplôme(s) pré-requis dans le cadre de la validation des acquis :

- au titre du décret du 16 avril 2002 (VES) : dossier à retirer au secrétariat du Département
- au titre du décret du 23 août 1985 (VA 85) : contact Cellule VAE
- au titre du décret du 24 avril 2002 (VAE) : contact Cellule VAE

Descriptif des composantes de la certification :

La formation est organisée sur une année universitaire à plein temps.

Semestre 5 :

UE 16 : Information- compétences communes (traitement de l'information) - 75 h - 8 ECTS

UE 17 : Spécialisation - connaissances et savoir-faire spécifiques (5 spécialités : A. Archives, B. Bibliothèques, C. Patrimoine des bibliothèques, D. Image, E. Musique) - 50h - 8 ECTS

UE 18 : Spécialisation - connaissances et savoir-faire spécifiques (5 spécialités : A. Archives, B. Bibliothèques, C. Patrimoine des bibliothèques, D. Image, E. Musique) - 75h - 8 ECTS

UE 19A : Techniques professionnelles spécifiques (5 spécialités : A. Archives, B. Bibliothèques, C. Patrimoine des bibliothèques, D. Image, E. Musique) - 50 h - 3 ECTS

UE 19 B : Langue - 25 h - 3 ECTS

Semestre 6 :

UE 20 Information- compétences communes (Droit, Recherche de l'information) - 75 h - 10 ECTS

UE 21 Spécialisation - connaissances et savoir-faire spécifiques (5 spécialités : A. Archives, B. Bibliothèques, C. Patrimoine des bibliothèques, D. Image, E. Musique) - 75h - 10 ECTS

UE 23A Professionnalisation : stage d'application de 8 semaines - 7 ECTS

UE 23B Langue - 25 h - 3 ECTS

Modalités d'évaluation :

Contrôle continu ou examen terminal

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé sans limitation de durée

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée de l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée de l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée de l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels conformément au décret n° 2002-590 du 24/04/2002

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence, publié au JO du 30 avril 2002

Arrêté du 28 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Toulouse 2 - Le Mirail à délivrer les diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L.613-3 et de l'article L.613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (NOR: MENS0200916D)

Références autres :

<http://www.univ-tlse2.fr>

Pour plus d'informations**Statistiques :**

<http://w3.ove.univ-tlse2.fr>

Autres sources d'information :

<http://dam.univ-tlse2.fr/>

Lieu(x) de certification :

Université de Toulouse - Le Mirail, 5 allées A. Machado, 31058 Toulouse Cedex 09

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Centre Universitaire / Département Archives et Médiathèque (DAM), 116 boulevard Montauriol, BP 796, 82017 MONTAUBAN CEDEX

Historique de la certification :

L'intitulé de ce diplôme de 2008 à 2011 était Sciences Humaines et Sociales : Information-communication